

VILLE DE BRIGNAIS

PERMANENCE DU DÉLÉGUÉ DU PRÉFET

Se renseigner sur
les dispositifs existants
pour mener une action
ou un projet.

Échanger sur les
difficultés touchant
votre quotidien au
sein du quartier.

Se faire aider dans
le montage d'un
dossier de demande de
subvention.

**1 fois par mois, le délégué du Préfet assurera une permanence
à Brignais au cœur du quartier des Pérouses.**



La Plateforme - Résidence Le Giverny - 24 rue des jardins

Cette permanence s'adresse en priorité aux **habitants des quartiers des Pérouses et de la Compassion** ainsi qu'aux **différents acteurs** (associations, bailleurs, services publics, conseil citoyen...) **intervenant ou souhaitant intervenir dans ces quartiers.**

Pour prendre rendez-vous

VILLE DE BRIGNAIS
La Plateforme emploi & cohésion sociale
Résidence Le Giverny - 24 rue des jardins
plateforme@mairie-brignais.fr
04 37 57 45 48



Vous pouvez rencontrer le délégué du Préfet lors des permanences notamment pour :

- Signaler ou échanger sur **les difficultés touchant votre quotidien au sein du quartier.**
- Vous renseigner sur **les dispositifs existants pour mener à bien une action ou un projet.**
- Si vous êtes un jeune, **vous informer sur les dispositifs dont vous pouvez bénéficier** et vous en emparer.
- Vous faire aider dans **le montage d'un dossier de demande de subvention.**
- Si une subvention a été accordée, **vous faire accompagner dans la réalisation du bilan.**

Pour rappel, le délégué du Préfet permet une présence de l'État au plus près des habitants et acteurs associatifs ou institutionnels des quartiers prioritaires (Les Pérouses) ou des quartiers en veille active (la Compassion) de la politique de la ville. Il a pour fonction de coordonner l'action des services de l'État, d'être à l'écoute pour informer, conseiller et accompagner, faire remonter les informations au niveau des autorités de l'État, alerter sur les situations difficiles et enfin, valoriser ce qui fonctionne sur le terrain.

**Pour prendre
rendez-vous :**

Adressez votre demande à
plateforme@mairie-brignais.fr ou
appelez le **04 37 57 45 48.**

ATTENTION ! Cette permanence n'a pas pour but de vous aider à accomplir des démarches administratives individuelles (cartes grises, permis de conduire, titres de séjour, carte d'identité, passeport...). Pour ces démarches, merci de vous adresser directement aux services compétents (Préfecture, Mairie...).